



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 15

► Présents : 14

► Votants : 14

Date d'affichage de la convocation : 22/06/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
 BUREAU COMMUNAUTAIRE
 DELIBERATION N° BC / 18 / 2021
 Séance du 28 / 06 / 2021**

Le 28 juin 2021 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 22 juin 2021 - s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÊLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal		X	
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUENEUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAQUIC	Pascal		X	Pouvoir à J.C. ZION
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis	X		

Secrétaire de séance : Raphaël RAPIN

**Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet :
 Chargé d'études investissements en eau et assainissement (F/H)**

Depuis le 29 février 2020, « le contrat de projet » est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue à l'article 3 II de la loi du 26 janvier 1984. Ce nouveau contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifiée ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous secteurs confondus. S'agissant d'emplois non permanents, ils ne sont donc pas ouverts aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement.

- Opération identifiée : élaboration du plan stratégique d'investissements pluri annuel eau potable et assainissement collectif dans le cadre de la prise de compétence eau potable et assainissement collectif depuis le 1er janvier 2020.
- Durée : 18 mois
- Moyens humains nécessaires : 1 personne à temps complet avec un profil Bac+5 dans les métiers de l'eau, qui exercera ses fonctions en lien fonctionnel étroit avec le service finances et le service eau assainissement.

L'emploi sera créé à compter du 1er juillet 2021 et la durée prévisible du projet est fixée à 18 mois. Les candidats devront justifier d'un Bac+5 dans les métiers de l'eau. La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du grade des ingénieurs territoriaux. Le régime indemnitaire instauré par la délibération du 7 septembre 2020 lui sera applicable. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ce poste s'inscrit dans le dispositif national de Volontariat Territorial en Administration instruit par la Préfecture et auquel a postulé la CLCL. Si la CLCL est retenue, l'Etat contribue au financement du poste par une subvention forfaitaire de 15 000 €.

La Présidente propose au bureau de créer un emploi non permanent de chargé d'études Investissements en eau et assainissement (F/H), de catégorie A, à temps complet , pour exercer les missions suivantes :

- Élaboration du plan stratégique d'investissements pluri annuel eau potable et assainissement collectif et notamment élaboration de synthèses des études patrimoniales eau des communes et du plan d'investissement du schéma directeur en assainissement collectif, chiffrage du plan d'investissements, suivi de chantiers.
- Participation au déploiement de la gestion de maintenance assistée par ordinateur sur les ouvrages.

Décision : Accord à l'unanimité.

**La Présidente
Claudie BALCON**



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 15

► Présents : 14

► Votants : 14

Date d'affichage de la convocation : 22/06/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
DELIBERATION N° BC / 19 / 2021
Séance du 28 / 06 / 2021

Le 28 juin 2021 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 22 juin 2021 - s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÊLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal		X	
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal		X	Pouvoir à J.C. ZION
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis	X		

Secrétaire de séance : Raphaël RAPIN

Suppression d'un emploi permanent de catégorie A, Filière administrative

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient donc au bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

À la suite du départ d'un fonctionnaire et de la réorganisation des services, il convient de supprimer l'emploi correspondant :

- Directeur du pôle ressources – Cadre d'emploi des attachés – temps complet.

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis favorable du Comité technique réuni le 24 juin 2021,

La Présidente propose au bureau communautaire de supprimer l'emploi permanent de Directeur du pôle ressources, emploi à temps complet relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Décision : Accord à l'unanimité.

La Présidente
 Claudie BALCON